AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES SANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 15 RUE TRIDARD - 25 430 SANCEY LE GRAND

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES SANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 15 RUE TRIDARD - 25 430 SANCEY LE GRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES SANCEY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 28 mai 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	10 489 €	6 813 €	3 676 €	3 593 €	Report à nouveau	142 263 €	142 580 €
					Fond propre investissement	5 500 €	5 500 €
					Report à nx ss contrôle CCVS	62 917 €	56 949 €
					Report à nx ss contrôle SIVOS	-1 849 €	-1 849 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	27 995 €	5 651 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**10 489 €**	**6 813 €**	**3 676 €**	**3 593 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**236 826 €**	**208 831 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	603 €	691 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	26 254 €	5 583 €	20 671 €	17 203 €	Dettes fournisseurs	22 565 €	23 303 €
Autres créances diverses	45 941 €		45 941 €	45 874 €	Autres dettes diverses	370 €	1 789 €
					Dettes fiscales et sociales	32 386 €	33 753 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	220 911 €		220 911 €	201 149 €	Pdt constatés d'avance	180 €	0 €
Charges constatées d'avance	1 730 €		1 730 €	547 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**294 836 €**	**5 583 €**	**289 253 €**	**264 773 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**56 103 €**	**59 535 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**305 325 €**	**12 396 €**	**292 929 €**	**268 366 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**292 929 €**	**268 366 €**

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Familles Rurales Sancey

Familles rurales
Vivre mieux !

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 160,00 €	2 040,00 €
Cotisations différents échelons	2 160,00 €	2 040,00 €
Ventes de biens et de services	168 524,09 €	159 923,05 €
Participation des familles	153 275,09 €	143 195,05 €
Participations diverses	15 249,00 €	16 728,00 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	- €
Vente de marchandises	0,00 €	- €
Remise accordée	0,00 €	- €
CAF PSO	0,00 €	- €
CAF PSU	0,00 €	- €
Produits de tiers financeurs Concours publics	178 968,61 €	165 819,12 €
Subvention Bonus Territoire CAF	39 458,38 €	41 913,85 €
CAF MSA PSO	19 150,46 €	19 056,77 €
CAF MSA PSU	108 719,77 €	93 208,50 €
Subvention MSA	0,00 €	- €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	- €
Subvention Conseil régional	0,00 €	- €
Subventions autres	11 640,00 €	11 640,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	110 460,02 €	106 570,52 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	- €
Subventions fonct. Etat	0,00 €	- €
Subvention SIVOS	60 911,01 €	53 921,84 €
Subvention CC Pays de Sancey Bellerbe	47 099,01 €	52 648,68 €
Subventions fonct. Conseil départemental	0,00 €	- €
Subventions fonct. Conseil régional	0,00 €	- €
Subventions fonct. diverses	2 450,00 €	- €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	- €
Dons legs Mécénat	0,00 €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	1 150,20 €	310,66 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	- €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	- €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	- €
Reprises sur provision	1 150,20 €	310,66 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	- €
Autres produits	157,07 €	112,75 €
Produits divers de gestion courante	8,61 €	5,93 €
UDAF Fds special	148,46 €	106,82 €
Total I	461 419,99 €	434 776,10 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 041,20 €	1 927,80 €
Cotisations différents échelons.	2 041,20 €	1 927,80 €
Achats	22 275,06 €	20 661,24 €
Alimentation Bulsson	6 378,65 €	4 831,20 €
Fournitures d'activites	2 607,37 €	3 550,22 €
Fournitures d'entretien	2 654,54 €	1 910,78 €
Couches	967,68 €	903,82 €
Eau Electricite	3 532,94 €	3 670,12 €
Combustibles et Carburants	2 954,30 €	3 596,00 €
Fournitures diverses	3 179,58 €	2 199,10 €
Achats de marchandises	0,00 €	- €
Remises accordées	0,00 €	- €
Autres achats et charges externes	170 598,72 €	156 597,44 €
Sous traitance repas	64 698,38 €	63 749,18 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	- €
Locations	1 947,47 €	2 992,28 €
MAD locaux	18 214,80 €	17 899,80 €
Entretien et réparation	3 152,43 €	2 940,33 €
Prime d'assurance	402,35 €	323,62 €
Services extérieurs divers	0,00 €	- €
MAD du personnel	32 872,49 €	33 767,43 €
Programme pedagogique	3 881,00 €	3 367,20 €

Honoraires	34 204,28 €	23 495,78 €
Transports	2 184,10 €	810,00 €
Hebergement	1 362,76 €	- €
Reception restauration	1 434,60 €	923,33 €
Frais de deplacement	1 656,85 €	1 628,50 €
Frais de structure divers	4 587,21 €	4 699,99 €
Impôts, taxes et versements assimilés	3 980,10 €	1 809,99 €
Taxe sur salaire	0,00 €	- €
Taxe transport	0,00 €	- €
Taxes diverses	3 980,10 €	1 809,99 €
Salaires et traitements	231 187,32 €	248 848,43 €
Rémunération du personnel	223 979,32 €	238 851,63 €
Frais divers	0,00 €	- €
Medecine du travail	1 440,00 €	1 804,80 €
Formation du personnel	5 768,00 €	8 192,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	3 401,74 €	3 055,88 €
Dotation aux amortissements	1 476,52 €	1 263,56 €
Provision charges et risques divers	1 674,35 €	1 156,14 €
Provisions depart en retraite	250,87 €	636,18 €
	0,00 €	- €
Autres charges	107,79 €	84,02 €
Charges diverses de gestion courantes	19,79 €	18,02 €
Subventions accordées	0,00 €	- €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	- €
Cotisation UDAF	88,00 €	66,00 €
Total II	433 591,93 €	432 984,80 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**27 828,06 €**	**1 791,30 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	166,74 €	193,28 €
Total III	166,74 €	193,28 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	- €
Frais financiers divers	0,00 €	- €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**166,74 €**	**193,28 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**27 994,80 €**	**1 984,58 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	12,54 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	6 487,08 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	- €
Total V	0,00 €	6 499,62 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	- €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	2 832,72 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	- €
Total VI	0,00 €	2 832,72 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**3 666,90 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	- €
Impots sur les sociétés	0,00 €	- €
Total des produits (I+III+V)	**461 586,73 €**	**441 469,00 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**433 591,93 €**	**435 817,52 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**27 994,80 €**	**5 651,48 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Sancey

Le : 17/02/2026

Nom et Qualité du signataire :

Béatrice RENARD

AGILIANCE AUDIT

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Familles Rurales Sancey

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	27 995 €
Total du bilan	292 929 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Fr Association de Sancey est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socioculturelles (Carnaval, Brocante ...)
- La représentation et l'animation
- Un acceuil de loisir
- Une micro crèche

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

AL Sancey

Ouverture de l'activité « mercredis loisirs » accueil de loisirs de Sancey.
Améliorer la qualité de l'accueil en formant les équipes.
Renforcer la préparation et le suivi pédagogique au niveau de l'animation

SMA Sancey

Pérenniser l'accueil des occasionnels pour optimiser le service proposé.
Optimiser les contrats aux besoins des familles tout en veillant à améliorer l'attractivité et la convivialité du service

Modification du plan comptable

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	317,32 €
- Report à nouveau CCVS		5 968,80 €
- Report à nouveau SIVOS		- €
Total Résultat 2024		**5 651,48 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	6 317,81 €	- €	- €	6 317,81 €
Matériel de transport	- €	990,96 €	- €	990,96 €
Matériel de bureau et informatique	1 866,90 €	- €	- €	1 866,90 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	1 008,84 €	568,80 €	264,00 €	1 313,64 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	9 193,55 €	1 559,76 €	264,00 €	10 489,31 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 725,00 €	1 263,56 €	- €	3 988,56 €
Matériel de transport	- €	133,96 €	- €	133,96 €
Matériel de bureau et informatique	1 000,90 €	- €	- €	1 866,90 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	1 008,84 €	79,00 €	264,00 €	823,84 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	5 600,74 €	1 476,52 €	264,00 €	6 813,26 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	- €	- €	- €	- €
Usagers	26 253,58 €	26 253,58 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	45 852,08 €	45 852,08 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	89,12 €	89,12 €	- €	- €
Sous Total	***72 194,78 €***	***72 194,78 €***	- €	- €
Charges constatées d'avance	1 729,58 €	1 729,58 €		
Total créances	**73 924,36 €**	**73 924,36 €**	- €	- €

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Charges Constatées d'Avance	1 729,58 €
Defi Informatique PORTAIL FAMILLE	65 €
Defi Informatique HERBERGEMENT SMA + AL	84 €
Defi Informatique MAINTENANCE	324 €
Dropbox	110 €
SAS LAURENCE	1 186 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	4 719,66 €	862,84 €	- €	5 582,50 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	4 719,66 €	**862,84 €**	**- €**	**5 582,50 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque	- €	- €	- €	- €
Provision retraite	690,73 €	- €	87,82 €	602,91 €
	690,73 €	**- €**	**87,82 €**	**602,91 €**

- €

État des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
Autres Dettes				
Fournisseurs	22 564,56 €	22 564,56 €	- €	- €
Autres dettes diverses	300,00 €	300,00 €	- €	- €
Dettes Usagers	69,88 €	69,88 €	- €	- €
Dettes Personnel	17 988,20 €	17 988,20 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	14,00 €	14,00 €	€	€
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	14 384,12 €	14 384,12 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**55 320,56 €**	**55 320,56 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**55 320,56 €**	**55 320,56 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	180,00 €	180,00 €		
TOTAL GENERAL	**55 500,56 €**	**55 500,56 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	180 €
CARTE ADHERENTS 2026	180,00 €

Factures Non Parvenues	6 719,41 €
Démat 2025	42,00 €
CAC 2025	4 200,00 €
GAZ ET EAU SMA 11+12/2025	48,71 €
GAZ ET EAU AL 11+12/2025	51,20 €
OD CC PAYS DE SANCEY AL 12/2025	31,54 €
OD CC PAYS DE SANCEY SMA 12/2025	28,46 €
MAD 2025 MOUGIN NADIA FR Val de Venne	300,00 €
MAXIMARCHE CRECHE 12/25	60,87 €
MAXIMARCHE CRECHE 12/25	6,48 €
MAXIMARCHE CRECHE 12/25	25,36 €
MAXIMARCHE CRECHE 12/25	8,11 €
NDF JULIE MANGEL 08/25 A 12/25	130,00 €
NDF JULIE MANGEL 08/25 A 12/25	53,94 €
NDF JULIE MANGEL 08/25 A 12/25	193,36 €
NDF JULIE MANGEL 08/25 A 12/25	95,88 €
NDF JULIE MANGEL 08/25 A 12/25	14,00 €
MAD FD Heures polyvalente 2025 99,29H * 21,53€	2 137,72 €
MAD Personnel FD25	1 291,78 €

AGILIANCE AUDIT
AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Honoraire des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certifications des comptes	4 200,00 €	- €
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	- €
Total	4 200,00 €	- €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	108	18,90 €	2 041,20 €
Cotisation association locale	108	1,10 €	118,80 €
		20,00 €	2 160,00 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	6,26	0,32
TOTAL	6,26	0,32

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	153 275,09 €
CAF	178 968,61 €
MSA	- €
Communes	2 450,00 €
Syndicats Intercommunaux	108 010,02 €
Etat	- €
	442 703,72 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.